



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 925-25 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BRANCHE 5 DE LA RIVIÈRE BARBUE, RÉPARTITION PARTIELLE

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 8 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 925-25 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Branche 5 de la rivière Barbue, répartition partielle.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 9 décembre 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière,


Brigitte Vachon